

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
44^e séance
tenue le
lundi 18 novembre 1991
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 44^e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES
GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES (suite)

11.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2/56,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/46/SR.44
10 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (*suite*) [A/46/48 (Supplément No 48, vol. I et II)], (A/46/86-S/22226, A/46/264, A/46/293, A/46/308, A/46/315, A/46/336, A/46/344, A/46/423, A/46/501/Rev.1, A/46/520, A/46/598; A/C.2/46/4)

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES (*suite*) (A/46/602, A/46/264, A/46/273, A/46/283-E/1991/114, A/46/336, A/46/344, A/46/345, A/46/501/Rev.1, A/46/520, A/46/598)

1. M. FORTIER (Canada) félicite les délégations pour les efforts accomplis pendant la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui a marqué un tournant dans les préparatifs, et il exprime la détermination du Canada à relever le défi des décisions difficiles qui devront être prises par ce comité à sa quatrième session, notamment à propos de l'établissement d'un ordre de priorité entre les nombreuses questions liées à l'environnement et au développement.

2. La délégation canadienne espère que l'on saura profiter du temps qui reste avant la quatrième session du Comité préparatoire pour échanger des vues et des idées sur la façon d'aborder les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, de façon à parvenir à un consensus et à faciliter les négociations pendant cette quatrième session. En particulier, le représentant du Canada se félicite des efforts accomplis pour tenir les membres et observateurs de la Deuxième Commission informés des travaux accomplis par les groupes de travail du Comité préparatoire sur des questions telles que la structure d'Action 21, le texte de la Charte de la Terre et les moyens de financement et le transfert de technologie, ainsi que sur les délibérations intergouvernementales qui ont eu lieu depuis.

3. Lors de l'examen du rapport de la troisième session du Comité (A/46/48, vol. I et II), la délégation canadienne a remarqué qu'outre la documentation du Comité, plusieurs participants souhaitaient également recevoir divers rapports rendant compte des réunions internationales pertinentes, et l'orateur souhaiterait donc que le secrétariat de la Conférence l'informe de ce qu'il en est de la documentation, puisqu'à la dernière session du Comité préparatoire on a perdu beaucoup de temps simplement parce que certains documents n'étaient pas disponibles ou ne l'étaient pas dans toutes les langues de l'ONU, ce qui ne doit pas se reproduire. La délégation canadienne est disposée à accepter que le secrétariat prépare d'abord les documents les plus importants, tels que ceux qui serviront de point de départ aux négociations de fond, puis la documentation d'ordre plus général.

4. Le représentant du Canada est heureux qu'on se soit rapidement mis d'accord lors de la troisième session du Comité préparatoire sur le règlement intérieur de la Conférence, ainsi que sur les modalités d'accréditation des

/...

(M. Fortier, Canada)

ONG, puisque le succès de la Conférence repose sur la participation active des gouvernements, des organisations internationales et de représentants des jeunes, des femmes, des populations autochtones, du secteur privé et de l'industrie, des travailleurs, des grandes villes du monde entier, des universités et des unions scientifiques. Il est en effet important qu'un dialogue ouvert et constructif s'engage entre les ONG et les autres participants à la Conférence et que toutes les parties soient prêtes à échanger leurs idées et à accepter des compromis.

5. Le Gouvernement canadien procède actuellement à un examen approfondi des progrès réalisés au sujet de la structure et du contenu d'Action 21 et est résolu à examiner les diverses questions qui s'y posent, non seulement à l'échelon international, mais aussi à l'échelon national. Pour cela, le Canada examine les conséquences d'Action 21 sur la législation canadienne. Compte tenu de ses ressources et de sa géographie, le Canada s'intéresse spécialement aux questions qui se rapportent aux forêts, à la gestion des pêches, à la protection du milieu marin et au volume et à la qualité des eaux douces; il souhaite élaborer des principes et des accords de nature à protéger l'environnement et à favoriser le développement viable; la Charte de la Terre et les autres accords qui seront signés à la Conférence de 1992 constitueront des maillons essentiels de cet ensemble. Le Canada reconnaît le lien unique qu'ont les populations autochtones avec les écosystèmes de leur région. Il reconnaît aussi le rôle fondamental que jouent les femmes car elles communient avec l'environnement pour en tirer des aliments et pour assurer le bien-être de leur famille; le Canada reconnaît aussi que l'accroissement de la population réduit la qualité de la vie et le rythme du développement. Au bout du compte, le succès de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dépendra du cadre financier, technologique et institutionnel que l'on saura établir pour le XXI^e siècle et au-delà. Il est évident que l'on devrait établir certaines priorités, mais il faudra faire en sorte de résoudre le problème dans une perspective globale.

6. La délégation canadienne appuie la proposition tendant à ce que, afin de faciliter les discussions de la quatrième session du Comité préparatoire, toutes les résolutions de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies soient de nature procédurale. Elle est également prête à accepter qu'il y ait une décision plutôt qu'une résolution, même si elle comprend le désir des délégations d'analyser la question de la participation à la Conférence. Elle rappelle cependant sa volonté de faire en sorte que la Conférence de Rio soit ouverte et transparente, et que tous les intervenants aient l'occasion d'échanger leurs points de vue et d'en tirer des enseignements.

7. Au sujet de l'élaboration d'une convention-cadre concernant les changements climatiques, le représentant du Canada dit qu'il est possible que la résolution que l'on présentera sous peu, au sujet de la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures, donne à la Commission la possibilité d'exprimer clairement son appui au processus en cours au sein du Comité intergouvernemental de négociation. Il serait

/...

(M. Fortier, Canada)

particulièrement utile que l'on puisse prendre connaissance des projets de texte préparés par les deux groupes de travail, car ces deux documents devraient permettre au Comité intergouvernemental de négociation d'engager des négociations détaillées, à sa session de décembre, et de préparer un texte de négociation cohérent. Afin de favoriser la participation du plus grand nombre de pays possible à ce processus, le Canada aimerait également contribuer, de façon opportune, au fonds spécial de contributions volontaires en faveur de la participation des pays en développement.

8. M. SINGH (Inde) dit que, comme il est urgent d'examiner les questions écologiques, la communauté internationale a redoublé d'efforts pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés dans ce domaine. L'adoption de mesures à l'échelon mondial doit reposer sur le consensus et la compréhension des intérêts des uns et des autres et sur la volonté d'examiner ces questions collectivement et d'y consacrer les ressources voulues. La Charte de la Terre que l'on prévoit d'élaborer à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement doit tenir compte de la planète et des êtres qui l'habitent et qui influent tant, souvent de façon négative, sur son avenir.

9. De même, Action 21 ne doit pas être considérée comme une ordonnance médicale, mais comme un instrument devant permettre de saisir tous les facteurs. La coopération écologique exige que l'on comprenne la réciprocité des influences, le caractère mutuel des intérêts, et donc la nécessité de procéder à une action commune, dans laquelle on tienne compte des priorités et des capacités de tous.

10. Le grand intérêt que l'Inde porte aux questions liées à l'environnement est conforme à son expérience et à sa qualité de pays en développement. Cela fait des années qu'elle a établi un ministère de l'environnement et il existait déjà, auparavant, diverses organisations non gouvernementales dans ce domaine, ce qui fait qu'elle possède d'abondantes connaissances sur les besoins de la protection du milieu physique, qui reste étroitement liée à la question du sous-développement. En premier lieu, l'Inde compte une population très nombreuse qui exploite des ressources naturelles finies et souvent précaires. En second lieu, des pays comme l'Inde consacrent pratiquement toutes leurs ressources à des plans de développement tendant à améliorer la santé publique, la nutrition, l'éducation, la protection sociale, le logement et d'autres besoins de la population; pour que les besoins écologiques prennent une importance nationale, il faut donc les intégrer à ces activités, ce pourquoi il faut des ressources financières et autres que les pays en développement n'ont pas. En troisième lieu, quand on parle des problèmes écologiques de caractère mondial, il s'agit presque exclusivement de la dégradation qui résulte de l'exploitation industrielle et commerciale excessive. Le sous-développement est en partie responsable de la détérioration de l'environnement, mais les dommages écologiques actuels sont dus en grande partie à la surexploitation qu'impose la croissance économique et, donc, continueront, à moins que les modes de vie s'inspirent du principe d'un respect de l'environnement.

(M. Singh, Inde)

11. Il est difficile de décider à qui il incombe de réaliser ces changements, mais on peut affirmer que ceux qui disposent des ressources et des possibilités les plus importantes sont le mieux placés pour le faire. Aussi n'est-il pas possible de répartir également les coûts de l'action qui est à entreprendre pour protéger l'environnement mondial. Une responsabilité particulière revient au monde développé, tant pour ce qui est des mesures correctives à prendre que de ce qui est à faire pour permettre au monde en développement de participer véritablement à ces efforts. La notion de développement durable signifie que les besoins des plus fortunés doivent être satisfaits d'une façon qui ne limite pas la satisfaction des besoins présents et futurs des moins fortunés, et que les premiers aident les seconds à rétablir l'équilibre.

12. Pendant les débats sur les diverses questions qui seront examinées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, on a constaté que pour que les pays en développement puissent résoudre les problèmes liés à l'environnement, il est indispensable qu'ils disposent de ressources financières additionnelles, qu'ils bénéficient d'un transfert de technologies écologiquement rationnelles à des conditions favorables, et que des institutions garantissant l'exécution de ces mesures soient établies. En ce qui concerne l'imposition de conditions, liées à l'environnement, à toute aide accordée dans ce domaine, la délégation indienne dit que les pays bénéficiaires comprennent qu'il est important de tenir compte des facteurs liés à l'environnement dans l'utilisation de l'aide, mais ils estiment qu'il n'est pas raisonnable de subordonner l'octroi de ressources additionnelles à l'obtention de garanties écologiques.

13. D'autre part, la délégation de l'Inde a maintes fois réaffirmé que la distinction entre les problèmes écologiques nationaux et mondiaux était abusive. La solution de problèmes comme le déboisement, la dégradation des sols et la désertification aurait d'immenses avantages, à l'échelon mondial, en aidant à résoudre les problèmes du réchauffement planétaire et de la diversité biologique. Il est impératif d'aborder de façon intégrée l'environnement et le développement et de ne pas classer les problèmes en problèmes "nationaux" et "étrangers". De même, il faudrait repenser sérieusement la coopération économique internationale, qui conditionne le succès de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

14. Au sujet du transfert de technologies, le représentant de l'Inde dit que le monde en développement a reçu avec gratitude les produits de l'ingéniosité, du labeur et de la créativité du monde développé, mais que dans le même temps, il est le destinataire crédule et effrayé de technologies qui ont été abandonnées par le monde développé en raison des atteintes qu'elles portent à l'environnement. La délégation indienne considère que le moment est venu de réfléchir à des transferts de technologies qui soient bénéfiques du point de vue de la santé et elle espère qu'à la prochaine session du Comité préparatoire de la Conférence, on se mettra d'accord sur les conditions à remplir à cet effet.

/...

(M. Singh, Inde)

15. Sur le sujet du changement climatique, on donne beaucoup d'importance aux données sur la base desquelles on prétend se décharger de ses responsabilités en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, alors qu'il est amplement établi que ce sont les émissions excessives et non les émissions normales qui portent atteinte à l'environnement. On prétend également démontrer que la diversité biologique est une question de portée mondiale, alors que les techniques biologiques que l'on produit sont d'accès difficile. La délégation indienne demande avec insistance qu'on abandonne ces critères unilatéraux, de façon que le dialogue mondial sur l'environnement et le développement donne des résultats concrets.

16. Au cours des débats destinés à préparer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et le projet de convention-cadre concernant les changements climatiques, de même que sur tous autres instruments dans ce domaine, il faudrait étudier les bases sur lesquelles on entend organiser la coopération mondiale. Il ne peut exister en effet de planète sûre si une partie des hommes vivent dans la pauvreté, et il ne pourra exister de développement durable sans ressources et sans technologie. La résolution 44/228 de l'Assemblée générale reste l'expression la plus importante de la volonté de la communauté internationale de travailler d'un commun accord à la préservation de la planète; l'Inde estime qu'il convient aujourd'hui de poursuivre ces objectifs au moyen d'un effort commun, avec l'actif concours de toutes les nations.

17. M. RAZALI (Malaisie) espère que toutes les délégations qui participent aux débats de la Deuxième Commission sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la protection du climat mondial feront tous les efforts possibles pour faire progresser les négociations sur ces questions. Pendant la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence, on a eu l'impression que les pays du Nord se bornaient à écouter les propositions des pays du Sud, ils n'ont rien dit de concret et n'ont pas adopté de décision sur les problèmes qui se posent au monde entier dans le domaine de l'environnement et du développement. Aussi bien pendant les préparatifs de la Conférence que dans les négociations sur les changements climatiques et la diversité biologique, il est clairement apparu qu'en soi, toutes ces questions étaient liées aux problèmes qui se posent entre le Nord et le Sud. D'autre part, la relation étroite entre l'environnement et le développement économique et social apparaît chaque jour de façon plus évidente. La Conférence qui aura lieu à Rio de Janeiro témoigne de l'intention de remédier aux carences de la Conférence de Stockholm de 1972, en intégrant développement et environnement dans une action commune tendant à résoudre deux aspects d'un même problème. Les pays du Nord comme ceux du Sud ont accepté cette notion, qui s'exprime de façon claire dans la résolution 44/228 de l'Assemblée générale. L'esprit de cette résolution est que les pays en développement devraient aborder de façon constructive les problèmes de l'environnement, tandis que les pays développés devraient contribuer à la solution des problèmes du développement, indispensable à une reprise durable de la croissance économique des pays en développement.

(M. Razali, Malaisie)

18. Cependant, la délégation malaisienne considère qu'à mesure que les négociations avancent, on a essayé d'atténuer la portée de cet accord initial. Il s'est produit de trop nombreux cas de recul dans les négociations, qui pourraient être interprétés comme un abandon des engagements souscrits. Jusqu'à présent, les pays développés n'ont pratiquement pas encore donné suite à la nécessité d'aborder de front la question du développement. Cependant, les pays en développement ont été l'objet de nombreuses pressions, émanant aussi bien de gouvernements que d'organisations non gouvernementales. Les pays en développement n'ont qu'une faible influence sur le cours des événements, par exemple dans les négociations commerciales du GATT, qui affectent pourtant 85 % du volume total du commerce mondial. Or, ces pressions se font de plus en plus pesantes, pour ce qui est des dépenses militaires, des programmes nationaux et de la limitation des naissances. Dans le cas de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ces pressions se sont fait sentir sur des questions comme la sylviculture, la préservation de la diversité biologique et l'accroissement de la population, sans que l'on observe d'efforts correspondants pour résoudre les problèmes liés aux marchés ou à la situation économique internationale, ou encore au financement compensatoire ou à l'accès à la technologie. On affirme toujours que ces questions sont en cours de solution dans d'autres instances, ou, dans le cas de la technologie, on dit que c'est là une question qui relève du secteur privé. Si le Sud ne prend pas rapidement une position sur ce problème, à la Conférence de Rio de Janeiro on n'abordera que les mesures que le Sud devra adopter pour assainir l'environnement mondial. Cependant, la pollution et la dégradation de l'environnement sont essentiellement le fait des pays du Nord, avec leurs politiques insoutenables à long termes et avec leur recherche effrénée des biens de consommation. On peut se demander comment le Sud pourrait faire pression sur le Nord pour que lui aussi adopte des mesures correctives.

19. Pendant les années 70, les problèmes de l'environnement ont été surtout abordés à la faveur de mesures de portée nationale, tandis que les années 80 ont vu une prise de conscience mondiale de ces problèmes. Au cours des années 90, il est possible de mettre en oeuvre un plan étendu de conservation de l'environnement mondial et de promotion de la coopération internationale à cette fin. La protection de l'environnement appelle des mesures de grande ampleur, parmi lesquelles on peut mentionner les mesures de protection destinées à prévenir et à limiter les dommages, les mesures de remise en état et les mesures tendant à développer les écotechniques permettant d'économiser l'énergie, ainsi que les mesures de promotion d'une conscience écologique mondiale. Il est également urgent de développer la capacité de réagir rapidement aux catastrophes écologiques et de les empêcher de se produire grâce à une surveillance constante de l'environnement. Les progrès technologiques rapides ont ouvert de nouvelles possibilités de comprendre et de résoudre les difficultés avec lesquelles l'humanité se trouve aux prises dans le domaine de l'environnement. L'opinion publique est de plus en plus en plus sensible aux questions écologiques et de plus en plus favorable à

(M. Razali, Malaisie)

l'adoption de mesures dans ce domaine. Ces dernières années, de plus en plus de chefs d'Etat et de gouvernement ont abordé les problèmes écologiques; il en va de même d'un nombre grandissant d'organisations économiques et politiques et de spécialistes.

20. Dans le rapport sur l'économie mondiale et sur l'environnement élaboré sous les auspices du Conseil des relations extérieures, on mentionne l'accord mondial que pourraient élaborer les pays développés et les pays en développement pendant la Conférence et pendant les négociations ultérieures. Dans ce rapport on note que les pays en développement pourraient s'engager à aborder la question démographique avec une détermination nouvelle et à réduire nettement le déboisement et les autres pratiques néfastes pour l'environnement. De leur côté, les pays du Nord réduiraient la pollution atmosphérique de façon à ce que l'acuité du problème des gaz à effet de serre n'augmente pas, même si les pays en développement augmentaient leurs émissions pour les porter au niveau qu'appelle l'accélération de leur croissance. Le Nord devrait aussi aider les pays du Sud à atténuer la gravité des problèmes de la dette, du commerce et des investissements. Il est évident qu'à ce stade des préparatifs de la Conférence, le principal problème est de savoir jusqu'à quel point le Nord est disposé à apporter son concours. Les principaux pays industrialisés continuent à prendre des décisions contradictoires concernant ces questions. Pour que la Conférence de Rio de Janeiro soit couronnée de succès, il faudra que le Comité préparatoire, dans ses sessions successives, ait examiné toutes les questions fondamentales, y compris celles des négociations sur les changements climatiques et sur la diversité biologique, sur lesquelles se fonderaient la Charte de la Terre et le programme Action 21. A ce propos, la prochaine session du Comité préparatoire, qui se tiendra à New York en mars 1992, aura une importance essentielle. La délégation malaisienne ne croit pas que tous les problèmes puissent être résolus à cette session. Or, beaucoup d'autres questions seront encore à résoudre entre cette réunion et le début de la Conférence de Rio. La délégation malaisienne prend note avec intérêt de l'initiative formulée par le Japon de convoquer une réunion sur le financement, en avril 1992. La Malaisie prend actuellement les mesures voulues pour organiser en avril 1992 une conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, analogue à celle qui a eu lieu en juin 1991 à Beijing.

21. M. SHCHERBAK (Ukraine) rappelle que, sur une célèbre photographie de la Terre, prise depuis l'espace, la planète apparaît comme une perle resplendissante. On n'y distingue aucune frontière. La Terre y semble une création parfaite. Pourtant, tout le monde sait que la planète est malade. Pour la sauver, il est impératif d'en finir avec les violations flagrantes de l'équilibre écologique qui sont la conséquence d'une civilisation vouée au développement.

22. La délégation ukrainienne se félicite que l'humanité ait pris conscience de la nécessité de préserver l'environnement. Les problèmes écologiques ont une dimension mondiale qui appelle une action collective de tous les pays, indépendamment de leur système économique et social et de leur niveau de

/...

(M. Shcherbak, Ukraine)

développement. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement sera l'occasion d'une intensification de la coopération multilatérale à la solution des graves problèmes écologiques. L'Ukraine jouera un rôle actif, au cours de la Conférence, et à cette fin elle a préparé un rapport sur l'état grave de l'environnement sur son territoire. L'Ukraine attache une grande importance à l'élaboration de la stratégie mondiale de coopération pour la conservation de l'environnement, connue sous le nom de Charte de la Terre. L'adoption, par la Conférence, de cette Charte, où seront énoncées des normes élémentaires de conduite écologique, constituera un des résultats les plus marquants de cette réunion.

23. Le Comité préparatoire de la Conférence doit élaborer le programme Action 21 après mûre réflexion. De même, les documents qui sont en cours de préparation pour la quatrième session du Comité préparatoire ne doivent pas se borner à être des documents d'information, mais doivent également contenir des recommandations fermes et équilibrées qui puissent figurer ultérieurement dans le programme Action 21. La Conférence ne devra pas se borner à prêter attention aux problèmes écologiques mondiaux, mais elle devra aussi tenir compte des problèmes spéciaux de chaque région et de chaque pays.

24. L'Ukraine a subi pendant des décennies une exploitation colonialiste de ses ressources naturelles par les autorités centrales de ce qui était l'Union soviétique. L'Ukraine, qui ne couvre que 3 % du territoire de l'Union soviétique, a fourni 50 % du minerai de fer, 25 % du charbon et une bonne partie des produits agricoles consommés dans l'ensemble de l'URSS. Pendant des décennies, ces ressources ont fait l'objet d'une surexploitation qui a provoqué une très grave dégradation de l'environnement. Des millions d'Ukrainiens ont subi les conséquences de ce processus. Les indicateurs de la situation sanitaire de l'Ukraine se sont détériorés, avec une augmentation de la mortalité et de la morbidité. Pour la première fois dans l'histoire du pays, en 1991, on dénombrait plus de décès que de naissances. Cette situation a amené le parlement ukrainien à déclarer l'Ukraine zone frappée par une catastrophe écologique. En Ukraine, chaque année, c'est 17,5 millions de tonnes de polluants et de substances toxiques qui sont rejetés dans l'atmosphère. Les eaux sont également contaminées, de sorte que l'approvisionnement en eau potable est devenu un problème grave. Les terres, autrefois fertiles, sont contaminées par plus de 100 millions de tonnes d'insecticides, de produits chimiques et d'autres substances polluantes. Cependant, un événement encore plus tragique a eu lieu en Ukraine : la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl. On ne connaît toujours pas de façon exhaustive les conséquences de ce grave accident. Or, Tchernobyl est un problème de dimension mondiale qui touche des millions de personnes. Il n'est donc pas étonnant que la communauté internationale s'en soit occupée et que l'Assemblée générale ait adopté la résolution 45/190 sur la coopération internationale pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et pour les atténuer, ni que cette question soit de nouveau examinée par l'Assemblée générale à sa présente session.

/...

(M. Shcherbak, Ukraine)

25. L'Ukraine prie le Comité préparatoire de tenir compte du problème de Tchernobyl dans ses débats. La catastrophe doit en effet servir d'avertissement aux générations futures, pour les engager à ne pas exploiter l'énergie nucléaire si elles ne disposent pas des techniques éprouvées, et de façon qu'elles comprennent bien que l'humanité risque de détruire toute vie sur la Terre, sans même recourir aux armes nucléaires.

26. L'Ukraine se féliciterait que la Conférence sur l'environnement et le développement parvînt à des accords mondiaux sur les changements climatiques et sur la diversité biologique, ainsi que sur les ressources forestières. Mais pour cela il faut accélérer les négociations en cours. L'Ukraine considère que le document final de la Conférence doit traiter de questions comme la coopération technologique et scientifique pour la conservation de l'environnement. Il est nécessaire d'établir une stratégie mondiale et de mettre en place un mécanisme de coordination de la sécurité écologique et de l'emploi des écotechnologies. A ce propos le Comité préparatoire doit examiner la possibilité de créer des centres scientifiques et des banques de données régionales et mondiales destinées à faciliter l'échange de technologies écologiquement rationnelles. Il faut chercher à faire en sorte que la Conférence adopte ses décisions par consensus. Cela permettrait que ses travaux soient couronnés de succès et constituerait une base solide pour l'avenir écologique de la planète. En ce qui concerne la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures, l'Ukraine attache une grande importance aux travaux de l'ONU sur les changements climatiques.

27. La Conférence mondiale sur le climat, tenue en 1979, et le huitième Congrès météorologique mondial, qui a approuvé le Programme climatologique mondial, ont été, pour la communauté internationale, des événements importants.

28. Il faut souligner que l'Assemblée générale par sa résolution 45/212 a bien montré que la communauté internationale reconnaissait universellement la complexité des mesures à prendre pour réduire au minimum les effets négatifs des changements climatiques et du réchauffement de l'atmosphère.

29. A l'heure actuelle, l'élaboration d'une convention-cadre concernant les changements climatiques est une tâche ambitieuse. Pour cela, il faut disposer de connaissances scientifiques et juridiques, afin de passer d'un développement spontané à un processus assorti d'objectifs bien délimités, qui englobe des mesures de précaution dans le domaine de l'économie, ainsi que des inspections in situ et une technologie appropriée.

30. L'élaboration de cette convention-cadre devra prendre pour hypothèse de travail le fait que le climat est en relation étroite avec d'innombrables facteurs, en particulier l'équilibre entre les terres émergées, la mer et l'atmosphère, de même que l'interaction entre les activités productives de l'homme et la nature, y compris l'utilisation des ressources naturelles. C'est la relation entre l'homme et la nature qui devrait être le sujet de préoccupation principal car il faut concilier le développement économique et la préservation de l'environnement. L'Ukraine s'attachera tout spécialement à coopérer avec la communauté internationale à cet égard.

31. Mme TIMPSON (Administratrice assistante adjointe du Programme des Nations Unies pour le développement) dit qu'à mesure que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement se rapproche, des indications concrètes donnent à penser qu'elle sera un succès. Il est encourageant de constater que le public est massivement favorable à la défense de la Terre. L'essor des mouvements "verts" de par le monde, qui coïncide avec la fin de la guerre froide, donne à penser que le monde a compris que la tâche la plus importante est désormais la recherche d'un développement durable. Il apparaît constamment de nouvelles organisations non gouvernementales écologiques, et des milliers d'associations seront représentées à un forum des ONG qui se tiendra à Rio de Janeiro en même temps que la Conférence.

32. Le PNUD, sur le terrain, porte témoignage du grand nombre d'activités mises en oeuvre dans différents pays dans ce domaine. Plus de 75 pays ont en effet présenté des rapports nationaux sur l'environnement au secrétariat de la Conférence; 30 pays se sont déjà dotés de plans ou de stratégies concrets dans le domaine de l'environnement, et il existe un ministère chargé de l'environnement dans 136 pays.

33. Les questions écologiques transcendent les frontières nationales et leur solution suppose une solidarité supranationale. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a établi un document intitulé "Notre propre programme", tandis qu'en Asie et en Afrique on élabore des stratégies nationales pour l'environnement et le développement, que les Etats arabes et l'Europe ont institué un centre pour l'environnement et le développement; certains gouvernements donateurs ont apporté une contribution au Fonds pour l'environnement mondial et un financement pour des projets tendant à écarter les menaces qui pèsent sur le climat, à préserver la diversité biologique, à remédier à l'appauvrissement de la couche d'ozone et à préserver les eaux internationales. Le PNUD administre ce fonds avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et avec la Banque mondiale. Le PNUD appuie aussi activement de nombreuses autres initiatives, en grande partie grâce à des contributions spéciales faites par les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, la Norvège et la Suède. Dans de nombreux cas, le PNUD encourage la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

34. Les préparatifs de la Conférence ont d'ores et déjà entraîné une évolution de la façon dont on perçoit le problème. Plus que jamais, on pense l'environnement en termes planétaires et on est donc mieux à même de comprendre les relations étroites entre le développement et l'environnement. Par ailleurs on sait que les pays les plus pauvres ne pourront résoudre les problèmes de l'environnement que s'ils se développent. On se souvient en effet que plus d'un milliard de personnes vivent dans la pauvreté absolue, que 40 % de la population souffrent d'un manque d'eau, que 400 millions de personnes, dont la moitié d'enfants, sont gravement mal nourris et que le milieu physique dans lequel vivent tous ces êtres humains se détériore radicalement du fait de la pression qu'eux-mêmes doivent exercer sur les

(Mme Timpson)

ressources naturelles pour survivre. Evidemment, quand on a déjà tellement de mal à vivre au jour le jour, on est porté à trouver moins urgentes les crises lointaines, comme celles que semblent annoncer le changement climatique et le réchauffement de l'atmosphère, qui sont en revanche, pour les pays industrialisés, des questions prioritaires. Cependant le Nord comme le Sud satisfont leurs besoins pressants en puisant dans les ressources dont les générations futures auront elles aussi besoin.

35. Le PNUD ne peut s'étonner que les pays du Nord ne voient pas les choses de la même manière que ceux du Sud, et pourtant il croit qu'il existe plus d'occasions de convergence que de divergence. Il appartient au PNUD de trouver les moyens de combler l'hiatus de façon qu'il puisse exister une coopération entre le Nord et le Sud, entre les pays en développement, entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales, entre les autorités centrales et les collectivités locales et entre les équipes dirigeantes et les minorités incapables de s'exprimer.

36. Les préparatifs de la Conférence ont montré que deux questions, celle du financement et celle du transfert de technologies, avaient acquis une importante capitale. Il en existe cependant une autre : la nécessité de renforcer la capacité locale de résoudre les problèmes de l'environnement et du développement. Le développement durable ne deviendra une réalité que si les pays concernés peuvent assimiler et adapter les technologies voulues, ou en élaborer eux-mêmes. Ils doivent recenser et appliquer à bon escient les systèmes traditionnels qui ménagent l'environnement. De même, ils doivent avoir conscience des conséquences de leurs actes sur l'environnement, et adopter éventuellement des pratiques différentes.

37. L'oratrice est d'avis qu'il faut abandonner les débats abstraits sur la technologie et le financement et au contraire agir avec pragmatisme de façon à définir les besoins concrets d'un développement plus durable. Il faut se demander comment mettre en oeuvre des pratiques agricoles soutenables à terme, construire des villes qui n'accroissent pas la pollution, et développer une industrie qui ne porte pas atteinte à l'environnement. En collaboration avec les pays auxquels il fournit des services, le PNUD s'efforce d'y parvenir et il faut espérer qu'il pourra présenter des conclusions préliminaires à ce propos à la quatrième session du Comité préparatoire de la Conférence.

38. Quand on saura plus exactement quels sont les besoins, on pourra déterminer les mécanismes de financement, de mise au point de technologies appropriées et de création de capacités qui font actuellement défaut. Sans aucun doute, les ressources financières et les connaissances scientifiques qu'on a consacrées à la fabrication d'armements pourraient mieux servir à l'élaboration de techniques productives écologiquement rationnelles.

39. On assiste à la fin de l'affrontement entre les grandes puissances et à sa place apparaît une idée nouvelle, celle de la survie de l'humanité. Il faut promouvoir la diversité biologique, le reboisement et la protection des sols, tant pour dégager de nouvelles sources de revenu que pour augmenter la production alimentaire et améliorer la qualité de la vie.

(Mme Timpson)

40. Cependant, il ne faut pas nourrir de trop grands espoirs. La transition vers un mode de vie soutenable à terme au Nord et, au Sud, vers un développement durable devra avoir lieu au cours des 10 à 15 prochaines années, faute de quoi les atteintes portées à la planète dont hériteront les générations futures risquent d'être irréparables.

41. Il faut élaborer un "pacte pour un monde nouveau" avec le concours de toutes les parties prenantes. L'oratrice propose que l'on saisisse l'occasion offerte par la Conférence pour mobiliser et faire converger les efforts soutenus que les pays du monde devront consentir pour élaborer un tel pacte. La quatrième session du Comité préparatoire constitue le cadre dans lequel on pourra commencer à définir concrètement les besoins.

42. M. KJELLEN (Suède) dit, au nom des pays nordiques, que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm il y a près de 20 ans avait été un tournant en matière de coopération écologique à l'échelon mondial et avait été une première occasion de définir les liens qui existent entre l'environnement et le développement. Avec le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, qui remonte à 1987, la question du développement durable est venue occuper le devant de la scène internationale. C'est ainsi qu'à la Conférence de Rio on sera amené à examiner à la fois les questions d'environnement et celles de développement.

43. La Conférence devra démontrer comment il est possible d'intégrer les facteurs écologiques dans les politiques économiques et dans les politiques sectorielles de tous les pays, à tous les niveaux, de façon à donner un caractère durable au développement et à enrayer la dégradation de l'environnement. Il faudra réviser les politiques de l'énergie, pour satisfaire les besoins et sauvegarder l'environnement, et il faudra réviser aussi les politiques menées dans le domaine de la sylviculture et du développement industriel, qui devra se poursuivre avec une pollution moindre. De même, il est nécessaire de repenser les politiques agricoles de façon tout à la fois à garantir la sécurité alimentaire et à enrayer la dégradation des sols.

44. La Conférence devra notamment examiner les problèmes écologiques liés à la pauvreté et rechercher les moyens de lutter contre la paupérisation et de préserver l'environnement. En ce qui concerne la dégradation des sols, il faut mettre en œuvre des politiques et appliquer des méthodes agricoles qui permettent aux agriculteurs de pourvoir à leurs besoins et contribuent à éviter la dégradation des terres et la désertification. De même, il faut concevoir les zones côtières comme un tout, et utiliser de façon beaucoup plus efficace les ressources en eau, qui ne sont pas surabondantes, de façon à satisfaire les besoins, notamment les besoins des régions pauvres en matière d'eau potable et d'assainissement. Il faudra analyser les problèmes écologiques et sanitaires provoqués par l'accroissement rapide de la population et par l'urbanisation, en particulier dans les pays en

/...

(M. Kjellen, Suède)

développement. A la quatrième session du Comité préparatoire, il faudra se pencher spécialement sur ces problèmes. Il importe, à cet égard, d'encourager la participation populaire et les initiatives locales.

45. De même, les pays à niveau de vie élevé doivent montrer qu'ils peuvent alléger considérablement la pression qu'ils exercent sur l'environnement. Par exemple, les pays industrialisés doivent stabiliser et réduire leurs émissions de monoxyde de carbone, à la fois par des économies d'énergie et par la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, à l'aide d'un développement technologique rapide et de meilleurs rendements. Dans le secteur des transports, dont on connaît l'importance, il est à la fois nécessaire de satisfaire les besoins et de réduire au minimum les conséquences défavorables sur l'environnement. La Suède a proposé que l'on organise une conférence spéciale de l'ONU sur les transports et l'environnement dans le cadre d'Action 21. Il est à espérer qu'à la quatrième session du Comité préparatoire on analysera cette question de façon plus détaillée.

46. Il faudra aussi analyser les relations économiques entre les pays industrialisés et les pays en développement, s'agissant surtout du commerce, de la dette et du transfert des ressources financières et des écotechnologies. Il faut espérer que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay permettront d'aplanir le terrain et que cela conduira à une augmentation des échanges au bénéfice de tous les pays et, en particulier, que l'on parviendra à élargir l'accès des produits exportés par les pays en développement aux marchés des pays industrialisés. Les délibérations en cours sur l'allègement de la dette des pays les plus pauvres dans le cadre du Club de Paris doivent conduire à un accord sur une réduction substantielle de la dette, qui s'impose d'urgence. La question du transfert de ressources financières et des écotechnologies doit être replacée dans le contexte plus large de l'obtention des ressources nécessaires pour appliquer les mesures prévues dans le programme Action 21.

47. On espère que les pays en développement contribueront à la solution des problèmes écologiques mondiaux dont ils ne sont pourtant pas responsables. Parallèlement, ils devraient modifier leurs politiques, redéfinir leurs priorités et mobiliser des ressources plus abondantes pour résoudre leurs propres problèmes d'environnement. Cela dit, il est évident qu'ils ont besoin de l'aide des pays industrialisés, sous la forme d'une assistance prolongée au développement et de transferts de ressources financières nouvelles et additionnelles. A ce sujet, l'orateur regrette que, pour la plupart, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'aient pas encore atteint l'objectif fixé par l'ONU, consistant à affecter 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement.

48. Mieux conçu, un fonds pour l'environnement mondial pourrait jouer un rôle important, car il s'agit d'une entreprise commune de la Banque mondiale, du PNUD et du PNUE, même si les attributions de chacune de ces trois

(M. Kjellen, Suède)

organisations gagneraient à être mieux définies. Ce fonds, qui bénéficie déjà d'un appui considérable de la communauté des donateurs, pourrait être l'instrument financier des conventions internationales et on pourrait étudier la possibilité de l'élargir à d'autres domaines.

49. D'autres dispositifs pour le transfert de ressources financières nouvelles et additionnelles aux pays en développement et pour l'élargissement des mécanismes de rachat de dettes liés au financement de mesures de protection de l'environnement sont également à l'étude. Beaucoup de pays n'ont pas encore fait connaître leur position sur les questions financières, pourtant fort urgentes, et il faudra donc que la quatrième session du Comité préparatoire de la conférence avance rapidement dans cette voie.

50. Pour ce qui est des aspects institutionnels, tous les organismes pertinents du système des Nations Unies doivent, dans leur domaine de compétence propre, adopter un cadre d'analyse intégré en ce qui concerne l'environnement et le développement, qui doit se refléter dans leurs programmes et leur budget. Il ne fait pas de doute qu'il faut renforcer l'ensemble du système pour ce qui est du développement durable. A l'échelon intergouvernemental, le renforcement du Conseil d'administration du PNUE permettra de réfléchir à cette intégration du point de vue écologique. A un échelon plus élevé, à l'ONU, dans les délibérations intergouvernementales sur l'intégration de tous les facteurs économiques et sociaux du développement, les aspects écologiques devront être pris en compte plus nettement et cela devra se refléter dans les dispositions institutionnelles prises, peut-être avec la participation du Conseil économique et social. De même, il faudra prendre des dispositions appropriées, à l'échelon interorganisations, pour accentuer la coopération et la coordination, de façon que l'environnement et le développement soient appréhendés de façon pleinement intégrée.

51. La protection du climat mondial pour les générations présentes et futures est une question qui touche à la fois l'environnement et le développement. Les effets du changement climatique peuvent en effet retarder le développement, et les mesures destinées à les prévenir auront des répercussions considérables sur les politiques de développement. Il faut donc s'attacher plus nettement à établir la version définitive de la convention-cadre concernant les changements climatiques, de façon qu'elle soit au point pour la Conférence de Rio. Cette convention devrait comporter des engagements rigoureux, prévoir des mesures économiquement rentables et un mécanisme efficace d'application. Il est important que la déclaration politique sur la stabilisation des émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre visés par le Protocole de Montréal ait force obligatoire. La question de la conservation des écosystèmes, y compris les forêts, devra également être abordée dans la convention.

52. Un critère relatif au développement a également été adopté lors des négociations relatives à une convention sur la diversité biologique. Cette dernière ne pourra en effet être préservée que si les ressources biologiques sont utilisées rationnellement pour le développement. Les négociations ont été longuement préparées, et elles devraient désormais progresser.

/...

(M. Kiellen, Suède)

53. La seizième session du Conseil d'administration du PNUE a démontré que cet organisme était bien résolu à réussir l'intégration de l'environnement et du développement. On peut mentionner à cet égard les décisions sur la désertification, sur la protection et la mise en valeur des océans et des zones côtières, sur les effets négatifs de l'élévation du niveau des mers sur les ressources en eau douce, sur le transfert des écotechnologies, et sur les mesures ayant pour but d'intégrer environnement et développement dans le programme du PNUE. Les pays nordiques demandent instamment à celui-ci d'augmenter sa contribution à la préparation de la Conférence de Rio et se félicite de le voir s'acquitter de son mandat originel et réaliser de nombreux autres programmes d'importance grandissante.

54. Jusqu'à présent, les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ont été relativement satisfaisants. Il faut également se réjouir des contributions des organisations non gouvernementales dont l'active participation au processus préparatoire et à la Conférence elle-même doit encore être facilitée. Il ne reste plus en effet que six mois avant la Conférence et il faut faire preuve de réalisme devant l'énormité de la tâche à accomplir. Tout ne pourra pas être résolu à Rio. Il faut bien circonscrire les objectifs de la négociation de façon que les résultats justifient les efforts entrepris.

55. On est entré dans une période de négociations concrètes, qui seront désormais une des caractéristiques essentielles de la vie internationale. L'orateur attend de la Conférence de Rio les résultats suivants : a) une Charte de la Terre contenant des principes fondamentaux dans le domaine de l'environnement et du développement; b) des conventions efficaces sur le changement climatique et sur la diversité biologique; c) des principes directeurs sur la sylviculture, qui servent de base à une convention sur les forêts; d) "Action 21", un programme assorti d'objectifs, d'activités, de calendriers, de responsabilités et de moyens d'application bien définis et bien conçus, et prévoyant notamment le transfert de ressources financières et d'écotechnologies; e) des recommandations sur les questions institutionnelles, pour qu'après la Conférence des activités complémentaires efficaces, coordonnées à l'échelon national et international, soient menées à bien.

56. M. AMAZIANE (Maroc), parlant au nom des Etats membres de l'Union du Maghreb arabe, dit que l'environnement est devenu une question prioritaire pour la communauté internationale et pour le système des Nations Unies. L'ampleur des menaces qui pèsent sur l'écosystème planétaire exige une action globale et concertée. Il faut s'occuper d'urgence des problèmes de l'effet de serre, de la modification du climat et de l'appauvrissement de la couche d'ozone, de façon à enrayer le réchauffement de la planète et ses conséquences catastrophiques. Chaque année, ce sont des millions d'hectares qui perdent leur diversité biologique; la désertification menace deux cinquièmes des terres en Afrique, en Asie et en Amérique latine, et les forêts disparaissent à raison de 15 millions d'hectares par an. A ce rythme, 40 % de la couverture forestière des pays en développement n'existera plus en l'an 2000.

(M. Amaziane, Maroc)

57. Les problèmes de l'eau sont très inquiétants dans tous les pays : épuisement des nappes phréatiques et contamination par toutes sortes de résidus des eaux souterraines et des eaux de ruissellement. La détérioration des ressources marines est due à une exploitation irrationnelle et à une pollution imputable surtout aux pays développés. Il faudrait donc élargir la coopération internationale en matière de protection et d'exploitation des océans, y compris les mers fermées et semi-fermées telles que la Méditerranée.

58. Tout le monde reconnaît que les schémas de consommation et de production en vigueur dans les pays industriels sont à l'origine des problèmes écologiques. En effet, les pays industriels sont responsables de 90 % des émissions de gaz à effet de serre et des déchets dangereux produits dans le monde, qu'ils expédient vers les pays en développement. Mais l'extension endémique de la pauvreté, l'accroissement de la population et le manque de moyens financiers et techniques figurent parmi les causes les plus importantes de la dégradation de l'environnement dans les pays en développement.

59. Par conséquent, la responsabilité de la protection de l'environnement incombe à l'ensemble de la communauté internationale, mais elle doit être différenciée selon le niveau de développement de chaque pays. Aussi convient-il de tenir compte de la relation entre l'environnement et le développement de manière à rendre opérationnel le concept de développement écologiquement rationnel. Le modèle de développement représenté par la société de consommation n'est pas viable à cause des atteintes qu'il porte à l'environnement. Le Nord devrait se réorienter vers des schémas de consommation et de production qui assurent une vie décente à ses citoyens sans toutefois dégrader le milieu naturel. Le Sud, avec l'appui de la communauté internationale, devrait s'attaquer à la pauvreté et maîtriser l'accroissement de la population en adoptant des politiques qui conjuguent l'utilisation optimale des ressources, notamment humaines, une attention particulière étant prêtée à la condition de la femme.

60. Dans ce contexte, les pays de l'Union du Maghreb arabe réaffirment la pertinence des dispositions de la résolution 44/228 relatives à la nécessité de créer un environnement économique international favorable, d'adopter un régime commercial multilatéral libre et de réduire la dette extérieure des pays en développement. En outre, ces pays réaffirment les dispositions de la résolution 45/210 de l'Assemblée générale en vertu desquelles les activités de protection de l'environnement ne doivent pas servir de prétexte à l'instauration de barrières injustifiables au commerce international.

61. Avec le relâchement des tensions Est-Ouest, il est possible de traduire dans la réalité le concept de désarmement au profit du développement en orientant les ressources ainsi dégagées vers des activités créatrices d'emplois et de richesse, notamment dans les pays en développement, afin de consolider les bases de la concorde entre les nations.

(M. Amaziane, Maroc)

62. En ce qui concerne la question de la désertification et de la sécheresse, les pays du Maghreb ont créé un groupe de travail sur l'environnement et l'hydraulique. Il convient de signaler aussi la stratégie maghrébine de lutte contre la désertification. Ce phénomène, pour beaucoup de pays africains, est à la fois un problème écologique et un problème de développement et de promotion sociale. Aussi les programmes de lutte contre la sécheresse et la désertification doivent-ils être incorporés aux programmes de développement intégré des régions touchées. Les actions visant l'atténuation des effets de la sécheresse sur le développement et sur le comportement des écosystèmes fragiles ne peuvent atteindre leurs objectifs en dehors d'une approche qui privilégie l'adaptation du comportement et des processus de développement aux conditions imposées par le milieu naturel.

63. La sécheresse et la désertification sont des menaces qui dépassent les frontières des pays affectés et sont de ce fait un problème mondial qui nécessite la mobilisation de toute la communauté internationale. Les pays de l'Union du Maghreb arabe se félicitent de la priorité qui lui a été donnée par la résolution 44/228 de l'Assemblée générale. L'orateur rappelle que le Maroc s'était porté coauteur de la résolution 44/172 intitulée "Plan d'action pour lutter contre la désertification", qui demande à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement d'adopter les mesures nécessaires pour arrêter et inverser ces phénomènes, qui entravent la croissance et le développement économique des pays touchés.

64. Par cette même résolution, l'Assemblée générale avait demandé que l'on effectue des études qui permettent au Comité préparatoire de présenter à la Conférence de Rio une stratégie cohérente de lutte contre la désertification et la sécheresse. Les pays de l'Union du Maghreb arabe espèrent que ces études seront soumises à la quatrième session du Comité préparatoire.

65. S'agissant du point 78, les pays de l'Union du Maghreb arabe réaffirment la résolution 44/228 et demandent sa mise en oeuvre par la communauté internationale. L'orateur note que le Comité préparatoire n'a pas obtenu de résultats tangibles lors de ses sessions précédentes, et c'est pourquoi il se félicite de la décision du Comité de consacrer sa dernière session aux négociations afin de définir les points de l'ordre du jour. Il espère que le Comité consacrera aux questions intersectorielles le temps nécessaire jusqu'à ce que l'on parvienne à un consensus satisfaisant. Les pays de l'Union du Maghreb arabe sont disposés à envisager l'adoption d'Action 21 proposée par le Secrétaire général de la Conférence et ils souhaitent que leurs préoccupations trouvent leur place dans la réflexion sur une éventuelle Charte de la Terre. Cependant, force est de constater que les hésitations à l'égard de certaines dispositions de la résolution 44/228 de l'Assemblée générale, notamment celles du paragraphe 15 relatives à l'additionnalité des ressources financières et à l'accès des pays en développement aux technologies écologiquement rationnelles sont de nature à gêner le processus préparatoire.

/...

(M. Amaziane, Maroc)

66. Au sujet du point 79, les pays de l'Union du Maghreb arabe estiment que la convention-cadre concernant les changements climatiques doit être élaborée en tenant compte du principe "pollueur-payeur". Il conviendrait de mettre au point un mécanisme qui délimite la responsabilité de chaque pays dans ce domaine en fonction d'un classement fondé sur le niveau de pollution atmosphérique occasionné, et ce, à partir d'un bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre et de gaz qui appauvrissent la couche d'ozone. L'orateur souscrit en outre à l'idée que les pays développés devraient stabiliser leurs émissions de ces gaz d'ici à l'an 2000 à leur niveau de 1990. S'il s'avère impossible de déterminer un objectif de réduction de ces émissions, il est souhaitable de le faire à mesure que l'on connaîtra mieux les faits.

67. Les pays de l'Union du Maghreb arabe souscrivent à la création d'un fonds, différent du Fonds pour l'environnement mondial, afin de financer les coûts supplémentaires qu'occasionneraient aux pays en développement les mesures visant à prévenir et à atténuer les effets des changements climatiques. Les pays de l'Union du Maghreb arabe estiment que la convention-cadre devrait permettre aux pays en développement, en particulier ceux dont l'économie est tributaire de l'énergie d'origine fossile, d'augmenter leur consommation d'énergie en fonction des besoins de leur croissance économique.

68. L'orateur réaffirme en outre les dispositions de la résolution 44/228 en vertu desquelles la Conférence de 1992 doit identifier les moyens de fournir des ressources financières nouvelles et additionnelles aux pays en développement pour financer des programmes écologiques et pour examiner les modalités d'un transfert de technologie à des conditions favorables. La convention-cadre devrait également refléter les conditions particulières de certains pays en développement, comme les pays insulaires, les pays les moins avancés et les pays frappés par la désertification et la sécheresse.

69. Les pays de l'Union du Maghreb arabe estiment que le succès de la Conférence de 1992 dépendra essentiellement du consensus qui sera réalisé sur les questions d'importance vitale pour les pays en développement, à savoir les ressources financières nouvelles et additionnelles et le transfert des technologies écologiquement rationnelles à des conditions favorables. Ils estiment également que l'émergence progressive d'un consensus mondial sur les problèmes écologiques mondiaux est la preuve que la solidarité entre les nations peut contribuer à éviter ce qui autrement aurait été perçu comme une fatalité inexorable. Si cette volonté de sauvegarder le patrimoine commun se matérialise dans des accords équitables, rien ne saurait interdire qu'une telle démarche soit retenue pour régler d'autres problèmes mondiaux d'ordre politique et social ou économique.

La séance est levée à 17 h 5.